

DÉLIBÉRATION N° 2017-26 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget initial de l'année 2018

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget initial de l'année 2018.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2018 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2018	2 731,2	33,0
Autorisations d'emplois en ETPT 2018	2 796,0	33,0

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2018 s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	198 100 000	198 100 000	204 223 574	SCSP
Fonctionnement	34 610 311	35 145 427	34 027 360	Autres recettes
Investissement	6 421 202	5 455 507		
Total des dépenses	239 131 513	238 700 934	238 250 934	Total des recettes
Solde budgétaire			450 000	

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2018 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	450 000		
Décassements non budgétaires	4 840 000	4 690 120	Encaissements non budgétaires
Total des besoins	5 290 000	4 690 120	Total des financements
		599 880	Prélèvement sur la trésorerie

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2018 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	198 100 000	SCSP après réserve	204 223 574
Autres charges de fonctionnement	35 145 427	Autres ressources	34 195 343
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 560 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	6 680 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	6 680 000
Total des charges	244 485 427	Total des produits	245 098 917
Résultat prévisionnel	613 490		

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2018 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	5 455 507	Capacité d'autofinancement	5 173 490
Total des emplois	5 455 507	Total des ressources	5 173 490
		Prélèvement sur le fonds de roulement	282 017

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Puteaux, le 21 décembre 2017

La présidente du conseil d'administration



Patricia Blanc